

**Notification préalable d'une concentration**  
**(Affaire COMP/M.6400 — ECE/Metro/MEC JV)**  
**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**  
(2011/C 284/04)

1. Le 21 septembre 2011, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise ECE Projektmanagement GmbH & Co. KG («ECE», Allemagne), contrôlée en dernier ressort par M. Alexander Otto, et l'entreprise Metro Group Asset Management Services («MAMS», Allemagne), filiale à 100 % de Metro AG («Metro», Allemagne), acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun de l'entreprise MEC Metro-ECE Centermanagement GmbH & Co. KG («MEC», Allemagne) par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- ECE: services de conseil et de gestion concernant l'acquisition, la conception, la planification et la construction de bâtiments commerciaux et d'autres biens immobiliers, ainsi que la location, la gestion, l'exploitation et la vente de ces biens,
- MAMS: services essentiels dans le cadre des activités immobilières du Groupe Metro concernant la gestion, la conception, la location, la construction et l'exploitation des biens appartenant au portefeuille immobilier du Groupe Metro,
- MEC: services de gestion de patrimoine pour les commerces de détail.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6400 — ECE/Metro/MEC JV, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Greffes des concentrations  
J-70  
1049 Bruxelles  
BELGIQUE

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).